

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

SOMMAIRE

RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 3

<i>Monsieur le Maire</i>	19
<i>Monique JOHNSON</i>	19
<i>Monsieur le Maire</i>	19
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	19
<i>Monsieur le Maire</i>	19
<i>Elodie TRUONG</i>	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Michel PAILLEY</i>	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Michel PAILLEY</i>	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Monique JOHNSON</i>	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	21
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	22
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	22
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	23

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES..... 24

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE
ENERGIES RENOUVELABLES 25**

<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Alain GRIPPON</i>	27
<i>Monsieur le Maire</i>	36
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	36
<i>Rose-Marie NIETO</i>	38
<i>Dominique SIX</i>	38
<i>Michel PAILLEY</i>	39
<i>Monsieur le Maire</i>	39
<i>Alain PIVETEAU</i>	39
<i>Monsieur le Maire</i>	42
<i>Josiane METAYER</i>	43
<i>Monsieur le Maire</i>	44
<i>Elodie TRUONG</i>	45
<i>Monsieur le Maire</i>	46
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	46
<i>Monsieur le Maire</i>	46
<i>Nathalie SEGUIN</i>	46
<i>Monsieur le Maire</i>	47
<i>Alain BAUDIN</i>	48
<i>Monique JOHNSON</i>	49
<i>Monsieur le Maire</i>	49
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	50
<i>Monsieur le Maire</i>	51
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	51
<i>Monsieur le Maire</i>	51
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	51
<i>Alain BAUDIN</i>	52
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	52
<i>Monsieur le Maire</i>	52
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	52
<i>Monsieur le Maire</i>	52
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	52
<i>Monsieur le Maire</i>	52

<i>Isabelle GODEAU</i>	77
<i>Monsieur le Maire</i>	77
RECRUTEMENTS D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES - ANNEE 2017	78
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	79
<i>Monsieur le Maire</i>	79
<i>Nathalie SEGUIN</i>	79
<i>Monsieur le Maire</i>	79
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	79
<i>Rose-Marie NIETO</i>	79
<i>Monsieur le Maire</i>	79
CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE AU SERVICE CONDUITE D'OPERATION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS	80
FOURNITURE DE MATERIELS ROULANTS ET MAINTENANCE - APPROBATION DES MARCHES	81
ENTRETIEN DES ESPACES LUDIQUES, SPORTIFS, DE TERRAINS SYNTHETIQUES ET D'ESPACES DE JEUX - APPROBATION DU MARCHÉ	83
FOURNITURE DE PRODUITS METALLURGIQUES - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE	85
CONVENTION D'UTILISATION POUR L'HEBERGEMENT DU SITE INTRANET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (CAN) ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA CAN	86
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	87
<i>Monsieur le Maire</i>	87
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	87
<i>Monsieur le Maire</i>	88
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	88
<i>Monsieur le Maire</i>	88
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	88
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	89
<i>Monsieur le Maire</i>	89
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.) CONCERNANT L'UTILISATION PAR LA C.A.N. D'INFRASTRUCTURES A HAUT DEBIT INSTALLEES PAR LA VILLE DE NIORT	90
DISPOSITIF APPEL A PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL CENTRE-VILLE ET DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES DEUX-SEVRES	91
<i>Rose-Marie NIETO</i>	93
<i>Monsieur le Maire</i>	93
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	93
<i>Monsieur le Maire</i>	93
<i>Rose-Marie NIETO</i>	93
<i>Alain PIVETEAU</i>	93
<i>Nathalie SEGUIN</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	94
<i>Nathalie SEGUIN</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	94
<i>Nathalie SEGUIN</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	94
<i>Nathalie SEGUIN</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	95
<i>Nathalie SEGUIN</i>	95
<i>Monsieur le Maire</i>	95
<i>Alain BAUDIN</i>	95
<i>Monsieur le Maire</i>	95
<i>Marie-Paule MILLASSEAU</i>	96
<i>Monsieur le Maire</i>	96
<i>Alain PIVETEAU</i>	96
<i>Monsieur le Maire</i>	96

SUBVENTION STADE NIORTAIS ATHLETISME - PERCHE ELITE TOUR.....	97
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>98</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>98</i>
SUBVENTION - NIORT ENDURANCE 79 - MANIFESTATIONS.....	99
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>100</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>100</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>100</i>
DISPOSITIF D'AIDE AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES DES ARTS DU SPECTACLE, AGISSANT DANS LES DOMAINES DE LA CREATION, DE LA DIFFUSION ET DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE.....	101
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>102</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>102</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>102</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>102</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>102</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>103</i>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>103</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>103</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>104</i>
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RETRAITE HEUREUSE	105
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>106</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>107</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>107</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>107</i>
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>108</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>108</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>108</i>
<i>Christine HYPEAU.....</i>	<i>108</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>109</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>109</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>109</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>109</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>109</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>109</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>109</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>109</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>109</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>110</i>
<i>Marie-Paule MILLASSEAU.....</i>	<i>110</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>110</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>110</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>110</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>110</i>
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA POSTE ET LA VILLE DE NIORT - PROJET BOITES A LIVRES	111
MARCHE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCHE	112
ZAC POLE SPORTS : PROTOCOLE D'ACCORD TRIPARTITE SUR LE TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	113
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>115</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>115</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>115</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>115</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>116</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>116</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>116</i>
CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - CONVENTION PARTENARIALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CAN-VILLE DE NIORT - AVENANT N°1	117

OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	118
LOGEMENT SOCIAL - OPERATION ' CASERNE BAUJET ' - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-SEVRES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D-2016-322.....	119
LOGEMENT SOCIAL - OPERATION ' LE CHANT DES ALOUETTES ' - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-SEVRES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D-2016-321	120
LOGEMENT SOCIAL - OPERATION ' LE CLOS DU FIEF JOLY ' - APPROBATION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS.....	121
HOTEL DE VILLE - TRAVAUX DE SECURITE - APPROBATION DES MARCHES.....	122
CENTRE TECHNIQUE PROPLETE URBAINE - AMENAGEMENT LOCAUX - APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX	123
CHANTIERS D'INSERTION 2017 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE CHANTIER ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI.....	125
<i>Michel PAILLEY</i>	127
<i>Monsieur le Maire</i>	127
<i>Michel PAILLEY</i>	127
<i>Monsieur le Maire</i>	127
<i>Alain BAUDIN</i>	127
<i>Monsieur le Maire</i>	127
DIVERS SITES - REMPLACEMENT DES MENUISERIES, STORES ET PEINTURE - LOTS 1 ET 4 - AVENANTS N°1	128
CESSION DE LA MAISON D'HABITATION SISE 58 RUE GAMBETTA.....	129
HALLES DE NIORT - ADOPTION DU PRINCIPE DU RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION - CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	130
DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL POUR LE DIMANCHE 29 JANVIER 2017 PAR LE MAGASIN DECATHLON	132
<i>Jeanine BARBOTIN</i>	133
<i>Monsieur le Maire</i>	133
<i>Yamina BOUDAHMANI</i>	133
<i>Monsieur le Maire</i>	133
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MEDIA.....	134
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE JALONNEMENT DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU MILIEU ET BRECHE	135
<i>Dominique SIX</i>	136
<i>Monsieur le Maire</i>	136
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	136
<i>Dominique SIX</i>	136
<i>Monsieur le Maire</i>	136
ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS ELECTRIQUES ET DES RESEAUX AERIENS TELEPHONIQUES ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS - CONVENTION ENTRE L'OPERATEUR TELEPHONIQUE NUMERICABLE ET LA VILLE DE NIORT	137
MARCHES DE TRAVAUX NEUFS, GROSSES REPARATIONS ET ENTRETIEN DE VOIRIE - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE.....	139
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE NIORT POUR L'ENTRETIEN DES ZAE SITUÉES SUR LA COMMUNE DE NIORT AVENANT N°2	140

DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU TITRE DU PACT
POUR LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR AMENAGEMENT LUMIERE..... 141

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE 143

<i>Simon LAPLACE</i>	144
<i>Monsieur le Maire</i>	144
<i>Nathalie SEGUIN</i>	144
<i>Monsieur le Maire</i>	144
<i>Nathalie SEGUIN</i>	144
<i>Elodie TRUONG</i>	144
<i>Monsieur le Maire</i>	144

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 janvier 2017

Président :**MONSIEUR JEROME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Recueil-décisions n° Rc-2017-1

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2016-529	DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITÉS CITOYENNES <i>CIMETIÈRES ET CRÉMATORIUM</i> Equipement en "vidéo diffusion" du crématorium de Niort	5 668,99 € HT Soit 6 802,79 € TTC	15
2.	L-2016-603	POLE VIE DE LA CITE <i>CULTURE</i> Festival Regards Noirs 2017 - Contrat avec Laureline MATTIUSSI	2 090,00 € net	17
3.	L-2016-640	POLE VIE DE LA CITE <i>CULTURE</i> Contrat d'exposition au Pilon de Christophe CHALLENGE "Longtemps, j'ai parcouru"	2 527,50 € net	22
4.	L-2016-641	POLE VIE DE LA CITE <i>CULTURE</i> Festival Regards Noirs 2017 - Convention de partenariat avec le lycée Jean MONNET	1 300,00 € TTC	31
5.	L-2016-464	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> Marché de Noël 2016 - Contrat d'engagement : Animation orgue de Barbarie	3 600,00 € net	35
6.	L-2016-494	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> Marché de Noël 2016 - Contrat de Cession avec la Compagnie BILOBA - "Poussières d'étoiles" - "Crystal des neiges" - "Les fées"	7 225,00 € net	39
7.	L-2016-510	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> Marché de Noël 2016 - Lancement des festivités - Spectacle "Les danses de l'eau"	20 000,00 € HT Soit 24 000,00 € TTC	44
8.	L-2016-511	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> Marché de Noël 2016 - Projection "Le petit sapin de Noël" sur le Donjon	46 700,00 € HT Soit 56 040,00 € TTC	46
9.	L-2016-513	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> Marché de Noël 2016 - Prestation de gestion et animation d'une piste de luge	10 000,00 € net	48
10.	L-2016-553	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Abracadabra'Crea	513,34 € net	50

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

11.	L-2016-554	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, Le Chaleuil Dau Pays Niortais et Les Raisins de l'Abbaye	598,90 € net	54
12.	L-2016-555	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, Le Chaleuil Dau Pays Niortais et Du Coq à l'Ane	598,90 € net	59
13.	L-2016-556	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, Le Chaleuil Dau Pays Niortais et Scea de Chamberland	513,34 € net	64
14.	L-2016-557	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Nadia FRENSKA	513,34 € net	68
15.	L-2016-558	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, le Chaleuil Dau Pays Niortais et la Ferme Tausia	598,90 € net	72
16.	L-2016-559	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "LE CHALEUIL DAU PAYS NIORTAIS" et "LES RUCHERS DE CYBELLE"	598,90 € net	77
17.	L-2016-560	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, Le Chaleuil Dau Pays Niortais et l'Escargouille	598,90 € net	82
18.	L-2016-561	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Gardiennage des chalets de Noël place du Donjon	6 025,49 € HT Soit 7 259,39 € TTC	87
19.	L-2016-565	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "ARTIS'ENFANTS"	598,90 € net	89
20.	L-2016-568	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " VAL ARTIZA "	598,90 € net	93
21.	L-2016-569	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " BE CRAFT "	513,34 € net	97

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-14

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Convention d'utilisation pour l'hébergement du site
intranet de la Communauté d'Agglomération du
Niortais (CAN) entre la Ville de Niort et la CAN**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la stratégie de mutualisation des actions et des services, la Ville de Niort et la CAN envisagent de mettre en place notamment une convention d'utilisation pour l'hébergement du site intranet.

En effet dans un objectif de réduction des coûts, la Ville de Niort se propose d'héberger le site intranet de la CAN sur son système d'information. A cette fin, deux plateformes communes, une de test et une de production, sont installées sur les serveurs de la Ville de Niort. Celle-ci effectuera l'exploitation et la gestion quotidienne des plateformes avec un niveau de service identique. Néanmoins, chaque collectivité reste responsable de son propre intranet.

En conséquence, une convention d'utilisation désigne la Ville de Niort comme coordonnateur et fixe les différentes modalités d'exécution ainsi que la répartition comptable des coûts engagés par la Ville de Niort qui sera refacturé comme suit :

- pour la partie maintenance corrective et évolutive à hauteur de 67% pour la Ville de Niort et de 33% pour la CAN
- pour la partie prestations concernant la CAN, celle-ci paiera en totalité les factures lui incombant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais pour l'utilisation du portail internet Liferay et son développement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans une optique de réduction des coûts, la Ville de Niort se propose d'héberger le site intranet de la CAN sur son système d'information. Il y aura deux plateformes communes sur nos serveurs, une de test et une de production.

La Ville de Niort effectuera l'exploitation et la gestion quotidienne des plateformes, chaque collectivité restant responsable de son propre intranet.

Pour la partie maintenance corrective et évolutive, la ville règlera 67% des frais et 33% seront réglés par la CAN. Pour la partie purement prestations bien entendu, la CAN paiera la totalité des factures qui lui reviennent.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Je me permets d'intervenir sobrement mais dans le même sens que ce que j'évoquais dans une autre enceinte, c'est-à-dire à l'agglomération. Je crois qu'il y a un domaine qui fait consensus dans cette assemblée comme à l'agglomération, c'est l'aide au secteur numérique. On a souvent eu à le dire à différents moments.

Néanmoins, je suis toujours interloqué que systématiquement, c'était le cas l'autre fois à l'agglomération, les marchés soient passés avec des entreprises qui ne sont pas sur le territoire, là en l'occurrence une entreprise de MONTREUIL. Alors j'anticipe sur votre réponse puisque l'autre fois c'était la réponse du marché cadre. Là vous allez me dire qu'il y a sûrement une pertinence très particulière d'entreprises qui fait que les entreprises locales ne peuvent pas y répondre. Honnêtement, je le dis sans polémique, on aurait intérêt à regarder ça de près. Les services vous le diront, dans la continuité de service public qu'ils incarnent, à une époque, le Vivre à Niort, si on avait suivi cette logique-là, il aurait été donné à des entreprises non niortaises. C'est donc la force de la volonté politique qui a fait qu'en segmentant les lots, en veillant à un certain nombre de critères, et je crois que vous en êtes aussi satisfait que nous, on a pu faire en sorte que ça reste majoritairement ou une grande partie des lots, sur des marchés locaux. Honnêtement, je ne sais pas et je ne pense pas que ça puisse être vraiment le cas sur cette spécificité technique et j'entends l'argument, mais je vous le dis et je vous y invite dans le cadre des vœux de cette nouvelle année, de la manière la plus sobre et non polémique. Mais, si on pouvait faire en sorte que techniquement, on arrive à transformer cette volonté politique, d'aider le numérique par des allotissements, par des critères en l'occurrence qui permettent de faire en sorte que le maximum d'entreprises locales puissent être challenger et remporter un certain nombre de marchés, je crois qu'on aurait toutes et tous à y gagner.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Oui, je partage, c'est quelque chose de pas facile mais on y travaille. Lucien-Jean LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je me souviens à la CAN quand vous aviez posé la question, c'était le résultat d'un accord-cadre, qui avait été voté à l'unanimité quelques mois plus tôt. On avait voté pour et après, quand on a passé les bons de commande, on s'est dit que finalement on avait eu tort.

Je retiens aussi que dans ce cadre-là, moi je suis tout à fait d'accord et c'est un effort qu'on essaye de faire mais qui n'est pas toujours réalisable. En revanche, je partage aussi la position du Maire de BRESSUIRE, Monsieur BERNIER. Lors de la réunion qui s'était faite avec le bâtiment à laquelle vous participiez et qui disait que dans le fond si chacun a une politique où il n'achète que chez lui, si nos entreprises niortaises font ça elles ne pourront pas exporter en dehors de leur territoire puisque les autres feront pareil. Donc, on est obligé malgré tout d'avoir un petit fond de concurrence qui soit maintenu.

J'avais fait l'analyse, alors on parle du numérique, moi je l'avais faite au global, des commandes qu'on passait sur l'aire de la CAN, sur le Département, sur le Grand Ouest, on était à 85% en valeur sur l'aire de la CAN. Donc on a aussi cette préoccupation là, mais il y a des moments où effectivement on a des prestataires extérieurs qui nous font des offres qui sont meilleures que celles qui sont faites sur place, mais il n'y a pas une exclusivité.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Permettez-moi de retenir plutôt la réponse du Maire que de son Adjoint sur le sujet. Parce que je connais la difficulté, je pense savoir que la loi est la loi et qu'il ne s'agit pas de la contorsionner outre mesure. Mais néanmoins, il existe dans les procédures de marchés, par les méthodes que je dis et par d'autres, que je vous laisse le soin d'inventer, différentes possibilités qui permettent de renforcer, ce qui est en effet un élan général, je l'entends et je ne fais que l'encourager, qui n'est pas un protectionnisme à tout va, qui est le fait d'aider des entreprises qui seraient moins performantes localement qu'ailleurs, mais dès lors que l'on peut et notamment sur un sujet aussi stratégique que celui-ci qu'est le numérique. J'imagine bien que pour construire des pièces pour des Airbus ou ailleurs, la question ne se pose pas en les mêmes thèmes dans l'autre sens.

Mais en l'occurrence, sur cette problématique là où on est fortement concurrencé par les autres agglomérations, par les autres territoires qui savent très bien qu'il y a des marges de progressions très importantes sur le numérique et pour lequel on a, ça a souvent été rappelé, on est d'accord là-dessus, un certain nombre d'avance dans des sous-secteurs ou certaines niches numériques, je pense qu'il est important de tout faire et de tenter au maximum d'obtenir les marchés locaux, dès lors que c'est possible.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est vrai qu'on le fait malgré tout et on réfléchit à des moyens aussi de pouvoir concentrer un peu un certain nombre de commandes sur le territoire. Mais, par exemple, la décision qui a été citée tout à l'heure de la sonorisation de la salle du Conseil municipal, elle est affectée à une entreprise niortaise. Donc on n'a pas à rougir de ce qu'on fait dans ce domaine.

Monsieur le Maire

Merci. Ce n'est jamais simple, c'est un effort quotidien et par ailleurs on y travaille aussi à la CAN. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-15

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Convention entre la Ville de Niort et la Communauté
d'Agglomération du Niortais (C.A.N.) concernant
l'utilisation par la C.A.N. d'infrastructures à haut
débit installées par la Ville de Niort**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La convention qui permettait à la C.A.N. l'utilisation d'infrastructures à haut débit installées par la Ville a pour terme le 31 décembre 2016.

La C.A.N. a saisi la Ville de Niort pour bénéficier de l'utilisation de ces infrastructures de télécommunications que celle-ci avait installées pour son propre usage entre l'Hôtel de Ville et la médiathèque Pierre Moinot.

Il est proposé, moyennant le paiement d'une rémunération annuelle s'élevant à 1 300 €, de passer une convention entre la Ville de Niort et la C.A.N. afin de permettre à cette dernière d'utiliser pour ses besoins propres les deux paires de brins optiques qui relient le répartiteur optique installé dans les locaux de la salle machine de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Niort à la Médiathèque Pierre Moinot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la C.A.N et la Ville de Niort pour l'utilisation par la C.A.N. d'infrastructures à haut débit installées par la Ville de Niort, pour une période de 3 ans ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-16

Direction Animation de la Cité

**Dispositif appel à projets en direction de la jeunesse
avec le centre socioculturel Centre-Ville et de la
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-
Sèvres**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique :

- au CSC Centre-Ville pour le projet « SLAM » destiné aux adolescents âgés de 12 à 17 ans. Ce stage culturel se déroulera pendant les vacances de février ;
- à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation de la soirée de l'excellence le 3 février 2017 à destination des jeunes qui ont fait le choix de s'investir et de réussir une carrière professionnelle dans l'artisanat.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Centre Socioculturel Centre-Ville
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au Centre Socioculturel Centre-Ville la subvention afférente d'un montant de 900,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention de 1 000 € à la chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation de la soirée de l'excellence 2017.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Je vous propose une subvention pour les CSC, encore une, vous voyez qu'on ne les laisse pas de côté, concernant le CSC du Centre-Ville pour leur projet « SLAM » qui est destiné aux adolescents âgés de 12 à 17 ans. Ce stage aura lieu pendant les vacances de février.

Il est proposé une subvention de 900 € et une autre de 1 000 € pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour l'organisation de leur soirée de l'excellence qui aura lieu le 3 février prochain, aussi à la destination des jeunes qui ont choisi de s'investir dans les carrières de l'artisanat.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Pascal DUFORESTEL

Pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, on s'abstiendra sur cette délibération. Non pas que l'objet qui est assigné soit inintéressant, mais le risque de passer d'une politique d'aide générale au CSC à des appels à projets thématiques qui vont mettre en concurrence les CSC avec d'autres opérateurs, nous paraît être un élément de fragilisation. Donc nous préférons nous abstenir par rapport à d'éventuelles dérives futures.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que c'est conventionné et qu'il y a aussi des appels à projets à la CAN. Ce n'est rien de nouveau sous le ciel bleu.

Rose-Marie NIETO

Juste rappeler que les appels à projets existent depuis des années. Nous ne les avons pas inventés. Par contre, nous avons grossi l'enveloppe, puisqu'à l'époque, quand nous avons pris les affaires, les appels à projets des CSC ou autres étaient à peu près de 7 000 €, 8 000 €. Là, nous avons largement augmenté l'enveloppe puisque nous sommes à 42 000 €.

Ça n'empêche pas les subventions de fonctionnement mais par contre ça permet d'apporter une enveloppe supplémentaire pour des projets que nous, Ville de Niort, en fonction de notre politique et de nos envies, nous avons envie de mener jusqu'au bout. Là notamment, concernant la jeunesse, c'est vrai qu'il y a des actions qui manquent sur le territoire, nous souhaitons développer des actions pour la mobilité des jeunes, pour faciliter l'emploi aux jeunes, pour faciliter également l'accès à la formation. Ce sont donc des actions que nous souhaitons mettre en place en plus du reste et nous mettons un budget supplémentaire pour ces actions-là.

Alain PIVETEAU

Non mais c'est incroyable de fuir les choix que vous faites !!! Je vais m'expliquer.

. RETOUR SOMMAIRE

C'est Monsieur le Maire, Monsieur BALOGÉ qui tout à l'heure a inscrit ce dispositif comme une conséquence de la crise dont on a parlé tout à l'heure. Ce n'est pas moi, ce n'est pas Monsieur DUFORESTEL ..., c'est vous. On entend bien tout ce que vous dites, ce n'est pas une abstention ou un vote contre sur le principe, c'est le cadre dans lequel il s'inscrit qui le rend intelligent ou pas et là en l'occurrence, c'est l'exemple type de ce je disais au départ. À savoir, le risque d'une gouvernance qui reprend en main, quand ça ne lui convient pas, plutôt que de prendre un risque qui est sans doute beaucoup plus difficile, c'est celui du dialogue permanent avec les acteurs. Oui c'est compliqué on l'entend, mais là en l'occurrence vous êtes face à une impasse donc vous transférez budgétairement les choses et vous reprenez la main, ce n'est pas la bonne solution pour nous.

On peut accepter de reconnaître qu'on n'est pas d'accord, mais pas fuir le débat.

Nathalie SEGUIN

Moi je me pose quand-même la question de savoir si la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a besoin de l'argent public pour une soirée telle que celle-ci ? Elle a quoi comme statut ? C'est une association ? C'est quoi ? Comment c'est financé ?

Là je pose des questions parce que c'est un acteur inconnu du monde de la jeunesse, mais pourquoi pas ? Mais la question que je me pose c'est que ce serait quand-même dommage d'aller gaspiller de l'argent si, par ailleurs, ce sont des structures qui soit en génèrent ou soit ont d'autres partenaires !

Expliquez-nous parce que là on reste sur notre faim. On ne comprend pas, enfin moi en tous cas je ne comprends pas pourquoi vous financez la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Monsieur le Maire

Vous ne comprenez pas pourquoi on n'aide pas les...

Nathalie SEGUIN

Non. Par contre ce que je trouverais intelligent c'est que...

Monsieur le Maire

...Vous permettez...

Nathalie SEGUIN

Non, je termine, je vous laisserai parler après.

Monsieur le Maire

Alors terminez je vous en prie.

Nathalie SEGUIN

Ce que je trouverais intéressant c'est que vous lanciez un appel à projets commun, pourquoi pas, avec la

. RETOUR SOMMAIRE

Chambre des Métiers et de l'Artisanat, que celle-ci abonde une enveloppe commune avec la Ville pour des moyens supplémentaires en faveur de la jeunesse, qui est effectivement une orientation extrêmement forte aujourd'hui des pouvoirs publics, des institutions qui gravitent autour et que dans les années à venir, des financements importants vont être mis sur la jeunesse. Ce serait bien que la Ville de Niort prenne ce train-là. On a quand-même dans le département deux collectivités, vous les connaissez bien Monsieur BALOGE, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes Parthenay Gâtine, qui sont quand-même dans un plan d'investissement très important en faveur de la jeunesse, qui bénéficient de l'argent de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), de l'Etat, qui vont mettre la même somme, mais pour une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse, ce n'est pas à coup de 900 € et 1 000 €

Monsieur le Maire

Oui, mais ce que je dirais, c'est que je suis quand même étonné que vous ne sachiez pas ce qu'est une Chambre des Métiers qui travaille pour des ouvriers artisans, pour des apprentis...

Nathalie SEGUIN

Hors micro, non je ne sais pas.

Monsieur le Maire

C'est dommage parce que c'est un monde qui est à découvrir Madame SEGUIN. Je vous invite à le faire prochainement.

Je ne suis pas représentant consulaire, mais c'est un organisme consulaire. Allez voir votre artisan chocolatier, votre menuisier et ils vous parleront d'apprentissage. Vous verrez que vous ne perdrez pas votre temps parce qu'il y a plein de beaux métiers avec des vrais ouvriers qui sont de vrais artisans.

Alain BAUDIN, Marie-Paule MILLASSEAU et Pascal DUFORESTEL

Alain BAUDIN

Par rapport à l'observation qui est faite, qu'on n'assume pas la politique ou qu'au contraire on essaie de faire celle qui nous plaît, je crois que l'un n'empêche pas l'autre. J'ai l'impression dans vos propos que la subvention de fonctionnement doit être la totalité du budget de l'association et qu'avec l'argent que l'on donne, elle doit faire ce qu'elle a envie de faire.

Je pense honnêtement qu'il y ait un financement socle ça me paraît intéressant par rapport à la volonté qui est « nôtre » collectivement, mais qu'ensuite il y ait des réponses et un travail qui soit fait sur des actions, ça me paraît intéressant et en plus, souvent, source de financements croisés, donc quelque part si on n'incite pas les associations à aller dans ce sens-là, je crois qu'on fait une erreur, une erreur politique même.

Monsieur le Maire

Vous savez que ce sont des délibérations qui étaient déjà votées il y a 3-4 ans. Donc, ce n'est pas nouveau, c'est une prolongation.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marie-Paule MILLASSEAU, Pascal DUFORESTEL et on arrêtera là si vous voulez bien. Merci.

Marie-Paule MILLASSEAU

Je voulais simplement dire que pour la première fois, on a un vrai budget jeunesse et on va mettre en place une vraie politique jeunesse.

Monsieur le Maire

Merci Marie-Paule, il faut en effet le rappeler une nouvelle fois.

Pascal DUFORESTEL un petit mot ? Non, alors Alain PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Je veux d'abord noter l'intérêt du débat. Ce n'est pas pour ou contre une politique jeunesse, c'est la façon dont on l'aborde. Moi j'ai compris par exemple que les CSC avaient une approche des enjeux de jeunesse comme étant une approche transversale. Ils abordent la jeunesse comme quelque chose de total, c'est-à-dire qui est à penser en lien avec les aînés, etc.

Des dispositifs dédiés qui peuvent être extrêmement intéressants se révèlent d'une approche différente que celle que défend aujourd'hui les CSC qu'est une approche transversale. Voilà un nouveau sujet de débat politique, franchement, entre nous et surtout avec eux, il est intéressant de savoir qu'elle est la plus efficace parce qu'on est tous d'accord pour dire que c'est un enjeu majeur aujourd'hui et demain.

Monsieur le Maire

Eh bien si on est tous d'accord, c'est déjà ça. Merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-17

Direction Animation de la Cité

**Subvention Stade Niortais Athlétisme -
Perche Elite Tour**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Stade Niortais Athlétisme, en partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme, organisera l'une des six étapes du Perche Elite Tour à la salle de sports de la Venise Verte à Niort le 11 mars 2017.

Déjà présent à Niort en 2006, cet évènement est un moment fort pour faire découvrir la discipline la plus spectaculaire de l'athlétisme, le saut à la perche avec l'invitation des meilleurs perchistes Français, Européens, Chinois et de Jean Galfione, l'ambassadeur de la perche française auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

Cette compétition réunira près de 150 perchistes répartis dans 8 concours dont la finale du « Challenge Espoirs » le concours élite B et le concours élite A.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 6 000 € au Stade Niortais Athlétisme pour l'organisation de cette manifestation.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Stade Niortais Athlétisme ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Stade Niortais Athlétisme la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il vous est proposé d'accorder une subvention par rapport à une grosse manifestation sous couvert du Stade Niortais d'Athlétisme, pour organiser le Perche Elite Tour.

C'est une manifestation qui s'est déjà faite en indoor, ce sera dans le beau gymnase de la Venise Verte sur le site du Stade René Gaillard et de l'emprise Venise Verte qui permet d'accueillir ce genre de manifestation. Jean GALFIONE, qui est l'ambassadeur de la Perche Française, devrait être présent à cette manifestation.

C'est une manifestation qui se fera sur 2 jours, entre le 10 et le 11 mars, avec une double approche qui d'ailleurs met bien Niort dans cette logique du sport pour tous et du sport de compétition, là en plus c'est un spectacle sportif. Mais par rapport au sport pour tous, elle permettra la première journée de faire des ateliers avec nos scolaires, nos lycéens, pour découvrir la perche, avec des techniques et quand on sait que l'Ecole Française est une des meilleures écoles au monde par rapport à ça, je crois que le fait de les faire venir à Niort est une très bonne chose.

Le deuxième jour, c'est un sport spectacle qui sera présenté par Jean-François RAFFALLI qui est aussi le speaker officiel des Jeux Olympiques. Cela permettra d'avoir la présence de tous les meilleurs, que ce soient les jeunes en cadets, les juniors ou les élites A et B. Pour tout ça, il vous est proposé une convention pour une subvention à hauteur de 6 000 €.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-18

Direction Animation de la Cité

Subvention - Niort Endurance 79 - Manifestations

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'organisation de manifestations, l'association Niort Endurance 79 a sollicité une subvention pour l'organisation de deux courses à pied :

- la 13ème Edition des 7 et 15 kms de Carrefour, le 5 mars 2017 ;
- la 4ème Edition de la course « Les Filles de Niort », le 27 mai 2017 dont l'objectif est de rassembler un grand nombre de participantes dans le but de récolter des fonds qui seront reversés au service d'oncologie de l'Hôpital de Niort.

Il vous est proposé, au titre de ces 2 manifestations, d'accorder une subvention de 1 000 € à cette association.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention de 1 000 € à l'association Niort Endurance 79 pour l'organisation des deux courses pédestres les 5 mars et 27 mai 2017.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Madame Monique JOHNSON, Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit aussi d'accompagner deux manifestations qui sont faites avec l'association Niort Endurance 79. Une manifestation qui se déroulera le 5 mars 2017 qui est déjà une vieille manifestation locale puisque c'est la 13^{ème} édition, qui se fait au niveau des ronds-points à proximité de Carrefour et on appelle ça « les 10^{ème} éditions des 7 et 15 kms de Carrefour ».

L'autre manifestation, un peu plus récente, s'appelle « Les filles de Niort ». C'est la 4^{ème} édition, elles font une course pour récolter des fonds qui sont ensuite reversés au service d'oncologie de l'hôpital de Niort. C'est une belle manifestation qui s'est déroulée jusqu'à maintenant sur le site de l'Acclameur. Je sais que les organisateurs souhaiteraient organiser quelque chose plus au cœur de la ville, mais techniquement ce n'est pas simple donc on va l'étudier. En tous les cas, la manifestation est prévue pour le 27 mai. Pour tout ça nous vous demandons l'autorisation de verser une subvention de 1 000 €.

Monique JOHNSON

Hors micro... Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-19

Pôle Vie de la Cité

Dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est dotée, par vote du Conseil municipal du 18 décembre 2015, d'un règlement dans l'attribution des subventions aux structures professionnelles niortaises des arts du spectacle vivant, intitulé « Dispositif d'aide » et applicable depuis le 1er janvier 2016.

Comme prévu dans ce dispositif et au terme d'une évaluation concertée avec les compagnies niortaises, des modifications sont apportées pour 2017. Cette proposition s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe de 345 200 € comme en 2016.

Ces modifications impactent uniquement le volet Structuration emploi et le volet Diffusion et sont les suivantes :

- l'augmentation du taux horaire dans le volet Structuration emploi qui passe de 12 à 13 €;
- l'inclusion de 5 dates de représentations à Niort dans le volet Diffusion ;
- la modification du critère relatif au chargé de diffusion pour l'attribution de l'aide de 1000 € sur les festivals nationaux dans le volet Diffusion.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique ci-annexé.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

La Ville de Niort s'est dotée, par vote du Conseil municipal du 18 décembre 2015, d'un règlement avec un « dispositif d'aide » qui était applicable depuis le 1^{er} janvier 2016.

Comme je le disais tout à l'heure, dans ce dispositif et au terme d'une évaluation concertée avec les compagnies niortaises, il y a des modifications qui sont apportées et il y en aura encore d'autres.

L'enveloppe est restée identique à 2016, 345 200 €.

Les demandes des compagnies portaient principalement sur une augmentation de l'enveloppe. Nous n'avons pas pu y répondre, nous sommes restés au même niveau. Il y avait aussi la question de convention triennale, pour des questions qui étaient évoquées tout à l'heure c'est pareil, nous ne pouvons pas aujourd'hui repartir sur ces conventions. En revanche, le dispositif permet d'autres leviers de sureté.

Nous avons, sur les modifications qui sont apportées aujourd'hui, l'augmentation du taux horaire dans le volet structuration Emploi qui passe de 12 € à 13 €. Ces critères sur la structuration de l'emploi ont été discutés en atelier et en concertation. 12 € ça correspond à une moyenne de rémunération brute qui nous a été communiquée par les compagnies, ce n'est pas un chiffre que nous avons sorti et nous avons pu faire le point avec les compagnies à ce sujet donc nous avons pu augmenter à 13 €.

Il y a aussi l'inclusion de 5 dates de représentations à Niort sur le volet Diffusion, qui n'était pas dans ce dispositif et qui le sont maintenant, ce qui permet de pouvoir répondre aussi à toutes les compagnies. Il y a aussi la modification du critère relatif aux charges de diffusion pour l'attribution de de l'aide de 1 000 € sur les festivals nationaux dans le volet Diffusion dont par exemple, la Compagnie La Mouline a pu bénéficier en partant à Avignon l'été dernier.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter ce dispositif.

Monsieur le Maire

Merci Christelle. Ça fait donc suite à la réunion que nous avons eu en commun très récemment.

Alain PIVETEAU

Hors micro... Je n'ai pas entendu...

Monsieur le Maire

Le micro était ouvert. J'ai vu que la salle restait attentive aux propos de Monsieur PIVETEAU, à défaut d'être aux miens (Sourire). Merci.

Alain PIVETEAU

Sur cette délibération et sur la façon dont vous la présentez, elle correspond une fois de plus à un désaccord sur la façon de percevoir la situation. Certes, vous avez reçu les compagnies. Il se trouve qu'elles ont diffusé la même information à l'ensemble des élus puisqu'elles ont envoyées à la fois une

. RETOUR SOMMAIRE

présentation de l'état de la situation des budgets et elles ont présenté une proposition extrêmement raisonnable pour que le budget permette de prendre en compte ce qu'elles considèrent comme étant des urgences budgétaires, tout simplement pour pouvoir continuer à fonctionner tel qu'elles l'ont toujours estimé.

Vous présentez ce résultat comme le fruit d'une négociation et on entend d'un accord, vous en êtes encore comme avec les CSC, dans une situation de désaccord.

C'est quand même incroyable. D'après ce que je comprends, cette proposition aujourd'hui, d'ailleurs on peut voir factuellement qu'elle est très très éloignée de ce qui nous a été envoyé et surtout c'est quasiment un copié collé de ce qu'il y avait auparavant avec les deux améliorations marginales dont vous parlez, mais qui sont très très loin d'un compte qui reste, je reprends votre expression, « raisonnable » en terme de demande, ce n'est pas explosif en terme budgétaire. Donc, là il y a même un point d'incompréhension sur l'état de la situation. Vous mettez en avant un accord qui fonde cette grille en légitimité alors que les compagnies qui vont en être les principales utilisatrices, disent qu'elles sont en désaccord. Donc, il faut continuer à travailler, il faut améliorer les choses, il ne faut pas s'arrêter à cette proposition qui ne résout rien. Donc nous voterons contre.

Monsieur le Maire

C'est ce qui se fait, on continue à travailler et Christelle CHASSAGNE continue aussi à travailler ce sujet avec les compagnies.

Christelle CHASSAGNE

Alors c'est exactement ce qu'on vous dit, donc vous voyez qu'on est d'accord. Je pense que c'est vous qui êtes dans l'incompréhension. On vous dit qu'on n'a pas pu répondre à tout, on continue de travailler, on le fait.

Ce que je nomme de « raisonnable », ce sont les solutions que nous avons pu apporter. Ce qui est déraisonnable aujourd'hui dans la situation financière de la ville, c'est de répondre à tout ce que nous demandaient les compagnies et qui correspond aujourd'hui à une augmentation de 90 000 €. Je ne les ai pas, je ne peux pas les inventer. Quand on ne les a pas, on ne les donne pas. C'était 90 000 € en plus qui était demandé. Voilà ce qui n'était pas raisonnable aujourd'hui dans le budget, voilà ce à quoi nous ne pouvions pas répondre et ça n'est pas de gaieté de cœur, c'est la situation aujourd'hui. Rester au même niveau c'était plus que raisonnable, c'était même bien et on espère que ça va augmenter, comme vous tous.

Alain PIVETEAU

Hors micro... parce que j'entends que finalement vous subissez aussi la contrainte, vous auriez aimé avoir les 90 000 €. Ce sont des arbitrages internes à votre équipe. D'accord ? 111 000 000 € le budget général de la ville ! Donc il y a des choix que vous faites ou que d'autres font pour vous, qui ne correspondent pas à ce que peuvent faire les acteurs et je réinsiste sur le fait que leur proposition est

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

non seulement raisonnable mais qu'elle est aussi constructive, mais qu'aujourd'hui vous êtes dans une situation de blocage par une attitude jusqu'au boutiste en terme budgétaire, alors qu'il y a des solutions de sorties. Je vous invite à continuer.

Monsieur le Maire

Alain PIVETEAU, ce n'est pas très honnête d'agréger tous les budgets en recettes comme en dépenses pour faire des comparatifs.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Pascal DUFORESTEL découvre la différence entre fonctionnement et investissement. On en reparlera tout à l'heure, ce n'est pourtant pas pareil, deux sections dans un budget...

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-20

Pôle Vie de la Cité

Convention avec l'association Retraite heureuse

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association Retraite heureuse a pour objet de faciliter le quotidien des personnes âgées souhaitant vieillir à domicile. Cette ambition se décline au travers de plusieurs projets en partenariat direct avec les acteurs du bien vieillir à domicile : développement d'un réseau de bénévoles solidaires, création d'un guide du domicile, développement de solidarités intergénérationnelles, etc.

Cette initiative étant complémentaire aux actions portées par le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), les services d'aides à domicile, le CCAS, les associations locales..., la Ville de Niort et son CCAS souhaitent être partenaires de l'action portée par Retraite heureuse. Il s'agit de formaliser ce partenariat dans une convention tripartite.

A travers cette convention de partenariat le CCAS s'engage, à partir de ses expertises en matière d'aide à domicile et en matière d'observation sociale, à participer activement aux réflexions portées par l'association. La Ville de Niort met quant à elle à disposition de la structure des locaux valorisés sous la forme d'une subvention indirecte à hauteur de 5 959,00 € et apportera son soutien aux actions de communication menées par l'association.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville de Niort, le CCAS de Niort et l'association Retraite heureuse ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacqueline LEFEBVRE

J'espère que Pascal DUFORSTEL va bien m'écouter. Retraite heureuse, ça nous concerne... Ecoutez-moi ! (Rires)

Je rappelle des choses très banales qu'adapter notre société, nos cités au vieillissement de la population, c'est une nécessité, c'est une réalité que nos collectivités ont intégré dans leur action politique. On le sait, on en parle, on essaye de mettre en place des solutions, tous ceux qui peuvent concourir à essayer de faire en sorte qu'on vieillisse bien, dans les meilleures conditions et de préférence à domicile. on sait d'ailleurs que le maintien à domicile est une cause nationale et internationale, tout le monde en parle, au Canada, partout.

On sait que l'avenir, c'est le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées. Ensuite nos maisons, c'est-à-dire que les EHPAD sont là pour accueillir les gens au moment où ils ne peuvent plus rester à domicile, ça c'est quelque chose qui nous inquiète dans notre majorité et, j'espère, dans notre assemblée municipale. Notre souci est de multiplier les réponses au maintien à domicile, de lutter contre l'isolement. C'est un sujet qui nous tient à cœur puisque dans notre réseau fraternel c'est une démarche qui concerne aussi ce sujet-là. C'est la même chose.

Développer des liens intergénérationnels par l'habitat, ça aussi c'est important. Tout cela fait partie de la réflexion de retraite heureuse et de ce qu'ils souhaitent mettre en place.

C'est pour ça que nous avons été intéressés par cette proposition et qu'on vous la propose ce soir. Elle a pour objet de faciliter le quotidien des personnes âgées. (Arrête de te marrer Pascal, tu verras ça t'arriveras un jour !) (Rires).

J'aimerais quand-même qu'on soit un petit peu sérieux parce que c'est un sujet sérieux. Cette ambition se décline au travers de plusieurs projets en partenariat direct avec les acteurs du bien vieillir à domicile, développement d'un réseau de bénévoles solidaires, je pense que vous allez adhérer. Le bénévolat qui est aussi un artisan du lien social et intergénérationnel. J'ai beaucoup de fous rires parce que ça me concerne aussi. Ce que je voulais vous dire, c'est que cette initiative étant complémentaire aux actions portées par le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), il participe à cette aventure, le service d'aide à domicile, le CCAS, les associations et le monde associatif aussi.

La Ville de Niort et son CCAS souhaitent donc être partenaires de l'action portée par Retraite heureuse. Il s'agit de formaliser ce partenariat dans une convention tripartite. A travers cette convention, le CCAS s'engage, à partir de ses expertises en matière d'aide à domicile et en matière d'observations sociales, à participer activement aux réflexions portées par l'association.

La Ville de Niort met, quant à elle, à disposition de la structure, des locaux valorisés sous la forme d'une subvention indirecte à hauteur de 5 950 € et apportera son soutien aux actions de communications menées par l'association. Il nous est proposé un dispositif qui peut venir enrichir notre action en faveur du vieillissement de la population, de l'accompagnement des personnes vieillissantes, isolées.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Jacqueline pour cette présentation exhaustive de cette convention.

Monsieur DUFORESTEL, on va savoir s'il adhère ou pas au principe du bénévolat. En tous cas, il inspire à la Retraite heureuse, c'est ce qu'il vient de nous confier.

Pascal DUFORESTEL

Tout à fait Monsieur le Maire. Non seulement je souscris aux objectifs assignés et à cette belle idée du bénévolat. Je vais rassurer donc notre collègue Jacqueline LEFEBVRE sur le fait que les objectifs de l'association il n'y a pas photo et qu'en effet ça doit interpeller chacune et chacun d'entre nous.

Ce qui est plus troublant, c'est l'assistance forte portée par les collectivités territoriales à ce projet parce que si je renvoie à ce que nous avons déjà voté à l'agglomération, dans le cas d'un appel à projet de l'agglomération, donc on voit là tout l'intérêt des appels à projet, toutes leurs limites qu'on a évoquée précédemment et puis désormais une aide substantielle de la ville.

Honnêtement, ça ne prêterait pas à discussion un instant si ce n'était pas à mettre en relief de ce que l'on connaît de la politique d'aide à la vie associative et des retraits majeurs de financement qu'il y a par ailleurs. Donc, dès lors, on ne comprend pas les motifs qui font que cette association a un traitement de faveur très particulier.

A regarder les membres, à un moment donné j'ai cru que c'était une association d'anciens membres de la municipalité mais en l'occurrence je ne pense pas que ce soit un critère d'attribution. Après, j'ai regardé attentivement et je me suis dit que c'est peut-être la nature des statuts qui vous ont particulièrement intéressés et qui deviendraient modèle dans le monde associatif.

Je vous renvoie à l'article 6 sur l'admission à l'association, que je vais vous lire parce qu'il est intéressant, « pour faire partie de l'association il faut être agréé par les deux membres fondateurs qui notifient leurs décisions par la remise d'une carte d'adhérent signée par eux. Les adhérents de 2016 seront titulaires d'une carte d'adhérent 2016 pour une première année ».

Donc c'est une petite limitation à la notion de bénévolat que vous venez de souligner, qui est intéressante et qui est peut-être un modèle démocratique nouveau dans la vie associative locale. Toutefois, ça interpelle. Vous admettez que c'est un petit peu limitatif ou très concentré comme manière de voir la démocratie.

Voilà l'objet des questions. Ça n'a rien à voir au fond parce que sur le fond on ne peut être que d'accord sur les objectifs, mais je crains qu'il y ait là un traitement de faveur sauf si vous m'en démontrez le contraire.

Monsieur le Maire

On ne va pas entrer dans ce débat là qui n'a pas lieu d'être.

Y a-t-il d'autres remarques ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacqueline LEFEBVRE

C'est un projet innovant. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de structure, il n'y a pas d'association qui arrive à regrouper toutes les informations, de quelle que nature que ce soit et qui puisse aider les gens à mieux se débrouiller pour pouvoir accéder à plein de choses.

C'est comme une plateforme et ça c'est intéressant à mon sens, c'est nouveau et c'est pour ça qu'il y a eu un appel à projet qui a intéressé. Moi je n'aime pas beaucoup les insinuations.

Monsieur le Maire

Oui, ce sont des insinuations claires. Je rappelle que c'est dans le cadre d'un appel à projet CAN, sur Economie Sociale Solidaire, où il y a d'ailleurs 4 projets récipiendaires d'une aide.

Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Si je comprends bien, c'est une association qui aura vocation à fédérer, à coordonner, c'est ça ?

C'est important qu'on soit clair parce qu'il est fait état des CLIC mais à ma connaissance c'est quand-même le rôle du CLIC.

Le CLIC c'est quoi ? C'est une porte d'entrée unique pour les personnes qui sont confrontées à la perte d'autonomie. Je vais au CLIC et là j'ai toutes les informations nécessaires pour la prise en charge d'une personne âgée. On va retrouver, dans les informations qui sont communiquées, par cette porte d'entrée unique, des informations bien évidemment sur le CCAS puisqu'il contribue par sa politique, au maintien à domicile. Là, si on crée une structure parallèle pour faire la même chose... Dites-nous un peu plus de choses pour qu'on comprenne mieux. On ne va pas superposer les choses, créer du millefeuille là où il y en a déjà tellement, sur la question de la prise en charge de la personne âgée c'est énorme.

Christine HYPEAU

Je vais quand-même vous donner quelques précisions par rapport au CLIC du bassin de vie niortais, parce que j'en suis la présidente et dire que ce sont des choses qui sont complètement différentes. C'est vrai que le CLIC c'est une porte d'entrée. Il est là pour apporter tous les conseils, toutes les informations qui peuvent aider les personnes âgées et leurs familles dans les démarches. Mais, la « Retraite heureuse » c'est quelque chose de complètement différent puisqu'elle propose de faire un annuaire pour recenser tout ce qui existe et ce qui va être diffusé à tous les foyers Niortais, à toutes les personnes âgées.

Ce sont aussi des bénévoles qui vont œuvrer sur le terrain, c'est-à-dire qu'ils vont faire la promotion des CLIC parce qu'ils seront plus en contact avec les gens et voir pour toutes les actions du CLIC. Ils vont pouvoir diffuser les actions du CLIC et ils vont pouvoir aussi, eux, en tant que bénévoles, véritables aides sur le terrain, être à l'écoute et peut-être aussi aller dans les quartiers, vérifier si les gens vont bien..., des choses que les CLIC ne peuvent pas forcément mettre en place.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Là on a un esprit du réseau solidaire. Madame SEGUIN, une petite dernière.

Nathalie SEGUIN

Excusez-moi, c'est que j'adore le sujet, il me passionne.

C'est combien de bénévoles ? Est-ce que vous pouvez nous dire combien de personnes constituent d'ores et déjà ce réseau ?

C'est intéressant de savoir que des gens veulent s'investir pour cette cause qui est une cause réelle, une autre de plus.

Pascal DUFORESTEL

Très honnêtement, il ne faut pas en faire tout un pataquès. En l'occurrence, il y a un point qui est déterminant et sur lequel vous allez pouvoir nous éclairer, puisque là nous ne sommes que sur les missions premières et essentielles d'une collectivité comme la nôtre, on est d'accord, on est en accompagnement, on est typiquement dans les compétences d'un Département.

Est-ce que le Département des Deux-Sèvres a à ce jour, apporté une aide significative à cette structure ? Est-ce qu'à ce jour nous accompagnons le Département qui est la collectivité majeure sur ces problématiques là ?

Monsieur le Maire

Vous demandez à votre Conseillère départementale de se renseigner auprès du Département.

On est dans l'assemblée municipale.

Alain PIVETEAU

Hors micro...

Monsieur le Maire

Ecoutez, on ne peut pas vous répondre sur les décisions d'autres collectivités.

Alain PIVETEAU

Hors micro... dans les caisses.

Monsieur le Maire

Eh bien s'il n'y a rien dans les caisses, il y a peut-être une réponse.

Alain PIVETEAU

Hors micro... Vous ne répondez pas...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Ecoutez, on n'a pas forcément l'information. Ça suffit Monsieur PIVETEAU, on n'est pas dans le salon à échanger au bout d'une certaine heure des considérations x ou y. Je pense que nos échanges dans une assemblée délibérative municipale méritent un peu plus de tenue. Merci.

Marie-Paule MILLASSEAU puis on arrêtera là. Merci.

Marie-Paule MILLASSEAU

Je suis quand-même atterrée de voir autant de polémique pour une mise à disposition de locaux pour une nouvelle association. On devrait tous s'en réjouir.

Pascal DUFORESTEL

Hors micro...

Monsieur le Maire

On a dit qu'on arrêta là. On va passer au vote parce que vous filez la polémique pour x ou y raisons.

Pascal DUFORESTEL

Hors micro... Dans le cadre de l'agglomération...

Monsieur le Maire

Mais vous interrogez les bénéficiaires volontiers puisque vous semblez les connaître.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-21

Direction Participation interne -
Accessibilité - Développement durable

**Convention de partenariat entre La Poste et la Ville
de Niort - Projet boîtes à livres**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La commission « animation » du conseil de quartier Centre-Ville envisage d'installer des boîtes d'échanges de livres en libre-service sur l'espace public du centre-ville.

De son côté, le groupe La Poste dispose d'anciennes boîtes aux lettres inutilisées. Il est donc envisagé de recycler ces boîtes pour en faire des boîtes à livres.

La présente convention a pour objet la mise à disposition par La Poste d'anciennes boîtes postales pour la création de boîtes d'échanges de livres, qui seront installées sur le domaine public du quartier Centre-Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Poste et la Ville de Niort dans le cadre du projet boîtes à livres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie HOLTZ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-22

Direction Animation de la Cité

Marché feu d'artifice du 14 juillet - Autorisation de souscrire le marché

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort propose tous les ans un spectacle pyrotechnique pour la fête nationale du 14 juillet.

Tous les ans un thème est défini qui permet de développer un spectacle en le personnalisant.

Afin de donner plus de cohésion entre les 3 spectacles de la fête nationale du 14 juillet en 2017, 2018 et 2019 il est proposé de choisir un prestataire sur plusieurs années.

A cette fin, il convient de prévoir un contrat de prestation de service de 1 an reconductible 2 fois pour un estimatif annuel de 35 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'étendue des besoins tels que définis dans le cahier des charges ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le marché à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-23

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**ZAC Pôle Sports : protocole d'accord tripartite sur le
transfert de la zone d'activités économiques (ZAE) à
la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort a confié, par convention conclue le 12 juillet 2005 avec la Société d'Economie Mixte Deux-Sèvres Aménagement, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « ZAC Pôle Sports » divisée en deux secteurs :

- au Nord, une zone d'activités économiques s'étendant sur 51,27 hectares (ZAE),
- au Sud, un secteur de développement d'activités de sports et de loisirs, s'étendant sur 71,22 hectares.

L'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi *NOTRe*, dispose que les communautés d'agglomération deviennent seules compétentes pour créer, aménager, gérer et entretenir les zones d'activités économiques situées sur leur territoire. En conséquence, la ZAE de la ZAC Pôle Sports de Niort doit être transférée de plein droit par l'effet de la loi, à la CAN, au 1^{er} janvier 2017 par application des dispositions de l'article 66 de la loi *NOTRe*.

Dans ce contexte, la CAN a acté, par délibération n°C-42-11-2016 en date du 21 novembre 2016, la définition de la ZAE et son périmètre préalablement délimité sur un plan annexé à ladite délibération. La Ville a, quant à elle, approuvé, par une délibération n°D-2016-445 du 5 décembre 2016, l'acquisition, à titre gratuit, des terrains d'assiette des voiries nouvelles.

La Ville de Niort et la CAN ont, par courrier conjoint du 20 décembre 2016, informé le Concessionnaire DSA, du transfert partiel, au profit de la CAN, de la ZAC Pôle Sports ; ce transfert concerne la seule ZAE. Par ce même courrier, les deux collectivités ont exprimé leur intention de conclure, avant la fin du premier semestre 2017, avec le Concessionnaire, par voie d'avenant, la cession partielle de la convention d'aménagement conclue le 12 juillet 2005 sur la base d'un état des lieux, établi par DSA, décrivant la situation contractuelle, commerciale et financière de la ZAC au 31 décembre 2016.

Ceci étant rappelé, les parties ont souhaité organiser leur relation tripartite, entre le 1^{er} janvier 2017 et la date à laquelle l'avenant de cession partielle de la Convention sera conclu, pour assurer la continuité de la Convention pour la période à courir. C'est l'objet du présent protocole, qu'il convient aujourd'hui d'approuver.

Le protocole a pour objet de définir les principes de la collaboration entre la Ville de Niort, la CAN et DSA, propres à garantir la continuité de la Convention et la prise de décision pour la commercialisation de la zone d'activités économiques de la ZAC Pôle Sports de Niort, pour la période à courir entre le 1^{er} janvier 2017 et la date à laquelle un accord de cession partielle de la ZAC sera conclu entre les parties, actant du transfert définitif de la ZAE à la CAN, conformément à la loi *NOTRe*.

Il définit en particulier, pour cette période transitoire, les conditions d'information de la Ville et de la CAN par le Concessionnaire et les conditions dans lesquelles les décisions en matière de commercialisation de la ZAE sont prises par la CAN, et fixe les objectifs à atteindre pour garantir une cession partielle de la convention et le partage des infrastructures, et des bilans de la ZAC.

Marc THEBAULT

Il s'agit d'une proposition de protocole d'accord tripartite entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement dans le cadre de l'organisation du transfert dans cette Zone d'Activités Economiques.

Le protocole a pour objet, dans la période transitoire du transfert de la Zone d'Activités Economiques Terre de Sports de la Ville vers la CAN, d'organiser l'information entre ces 2 collectivités et la structure qui possède la convention d'aménagement à savoir Deux-Sèvres Aménagement, notamment sur toutes les questions de cessions et de ventes dans cette période intermédiaire avant d'aboutir un accord de transfert effectif dans le courant de l'année 2017.

Monsieur le Maire

Merci Marc. Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Vous vous en doutez, c'est un sujet sur lequel on ne compte plus le nombre de délibérations en 3 ans et qu'à l'inversement proportionnel à ce qu'on voit sur le terrain. C'est qu'en l'occurrence on peut passer tous les jours sur Terre de Sports et on y voit rien.

Donc, je vous le demande toujours dans cette période de grâce qu'est celle des vœux, si on pouvait prendre le temps nécessaire à un vrai travail sur cette ZAC, sur ce que ça devient, sur les développements, sur les orientations, sur les implantations etc., en dehors de ce que vous nous direz c'est-à-dire le secret est propre aux affaires qui certes est un argument, mais qui ne peut pas tenir dans une enceinte comme la nôtre de manière éternelle, je crois qu'il serait intéressant qu'on consacre une commission spéciale ou une partie du Conseil à un vrai travail d'exposé sur le devenir de la ZAC sans quoi on a le sentiment qu'il y a du développement ici ou là dans d'autres zones commerciales, mais que celle-ci est vouée à ne pas voir de développement dans les années qui viennent.

Marc THEBAULT

J'apprécie votre préoccupation qui rejoint celle de la Ville de Niort dans son ensemble, de voir cette zone Terre de Sports se concrétiser et se réaliser. Pour vous rassurer, si besoin était, il faut savoir que dans le cadre du mandat qui a été confié à Deux-Sèvres Aménagement on peut considérer que plus de 90% des parcelles qui étaient mises en vente font l'objet de compromis de ventes aujourd'hui.

Alors vous savez que ces compromis de ventes sont soumis à des conditions, à l'image de dossiers de contentieux, le plus célèbre d'entre eux étant celui de Leroy Merlin dont nous avons bon espoir de le voir enfin aboutir dans le cadre de ce premier semestre et il est clair que l'accord définitif donné à Leroy Merlin débloquera l'ensemble de la situation parce qu'un certain nombre de porteurs de projets plus modestes attendent qu'une locomotive comme Leroy Merlin puisse démarrer. Je crois qu'il faut que vous soyez confiant sur le devenir positif de cette zone.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Je voulais simplement dire à Pascal DUFORESTEL qu'on ne doit pas avoir la même vue parce que moi quand je passe depuis quelques mois, avenue de Limoges, ça a beaucoup changé. Aujourd'hui, je suis fier de cette entrée de ville qui commence à devenir belle.

Avant, c'était effectivement des friches, ça n'engageait pas les gens à y venir. Dans le cadre de la loi NOTRe, le passage au niveau de la Communauté d'Agglomération, c'est un plus pour notre agglomération.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il d'autres remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-24

**Direction de Projet de Politique
de la Ville**

**Contrat de Ville 2015-2020 - Convention partenariale
de renouvellement urbain - Convention de prestation
de service CAN-Ville de NIORT - Avenant n°1**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Monsieur le Maire

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 désigne les EPCI comme les chefs de file de cette politique et pose le cadre des contrats de ville sur la période 2015-2020 qui reposent sur trois piliers complémentaires :

- la cohésion sociale,
- l'emploi et le développement économique,
- le cadre de vie/renouvellement urbain.

Une première phase de travail pour la construction de ce Contrat de ville s'est conclue le 6 juillet 2015 par la signature du Contrat de ville par l'ensemble des partenaires.

Une deuxième phase s'est engagée, dans le cadre d'un protocole de préfiguration, avec pour objectifs, à partir des enjeux et orientations du Contrat de ville, de préciser les scénarii relevant principalement du pilier « renouvellement urbain et cadre de vie » en vue de l'élaboration de la Convention partenariale de renouvellement urbain. Celle-ci devant préciser les programmes d'opérations à engager et identifier les maîtrises d'ouvrages et les plans de financement associés, notamment au titre des crédits d'intérêt régional de l'ANRU.

Dans cet objectif, une convention de partenariat entre les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort en mobilisant, au profit de la CAN, une expertise et un renfort technique et humain pour la bonne réalisation de ce travail a été délibérée le 25 janvier 2016 par le Conseil communautaire et le 1er février 2016 par le Conseil municipal.

La conclusion de la Convention partenariale de renouvellement urbain, initialement envisagée pour fin 2016 devrait intervenir à la fin du premier semestre 2017 au terme des divers échanges et validations des partenaires. .

Ainsi, il est proposé de prolonger par avenant la durée de la convention citée ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2017 sans versement supplémentaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'ingénierie CAN-Ville de NIORT relative au pilier urbain du Contrat de ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-25

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**OPAH RU - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente
Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 7 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 9 logements dont :

- 4 logements de propriétaires occupants
- 5 logements locatifs conventionnés sociaux dont 4 concernés par la première Opération de Restauration Immobilière.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions CAN	Subventions totales
Logement 1	25 802,00 €	13 200,91 €	2 000,00 €	41 002,91 €
Logement 2	18 458,00 €	10 303,06 €	/	28 761,06 €
Logement 3	7 247,00 €	1 700,00 €	/	8 947,00 €
Logement 4	7 725,00 €	1 700,00 €	/	9 425,00 €
Logement 5	4 234,00 €	1 205,50 €	/	5 439,50 €
Logement 6	2 694,00 €	538,70 €	/	3 232,70 €
Logement 7	21 505,00 €	13 636,15 €	/	35 141,50 €
Logement 8	20 835,00 €	13 183,29 €	/	34 018,29 €
Logement 9	26 968,00 €	20 472,31 €	2 000,00 €	49 440,31 €
TOTAL	135 468,00 €	75 939,92 €	4 000,00 €	215 407,92 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 75 939,92 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-26

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**Logement social - Opération « Caserne Baujet » -
Convention de financement entre la Ville de Niort,
Habitat Sud Deux-Sèvres et la Communauté
d'Agglomération du Niortais - Annule et remplace la
délibération n°D-2016-322**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du PLH communautaire 2016-2021, le Conseil municipal du 19 septembre 2016 a approuvé une convention tripartite pour le financement de l'opération « Caserne Baujet » portée par Habitat Sud Deux-Sèvres.

Par cette convention, la Ville de Niort s'engageait au versement d'une subvention de 108 000 € pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux (PLUS) et 6 logements locatifs très sociaux (PLA-I). Par délibération du 17 octobre 2016 la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de porter les garanties d'emprunts des bailleurs sociaux, à compter du 1er janvier 2017. Par courrier en date du 24 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Niortais propose que cette disposition s'applique à la programmation HLM 2016 dont l'opération « Caserne Baujet » fait partie.

Cette disposition implique une modification de la convention approuvée le 19 septembre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération n°D-2016-322 du 19 septembre 2016 ;
- approuver l'octroi d'une subvention à Habitat Sud Deux-Sèvres d'un montant de 108 000 € pour la réalisation de l'opération « Caserne Baujet » ;
- approuver la nouvelle convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-27

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**Logement social - Opération « Le Chant des
Alouettes » - Convention de financement entre la
Ville de Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres et la
Communauté d'Agglomération du Niortais - Annule
et remplace la délibération n°D-2016-321**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du PLH communautaire 2016-2021, le Conseil municipal du 19 septembre 2016 a approuvé une convention tripartite pour le financement de l'opération « Le Chant des Alouettes » portée par Habitat Sud Deux-Sèvres.

Par cette convention, la Ville de Niort s'engageait au versement d'une subvention de 60 000 € pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux (PLUS).

Par délibération du 17 octobre 2016 la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de porter les garanties d'emprunts des bailleurs sociaux, à compter du 1er janvier 2017. Par courrier en date du 24 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Niortais propose que cette disposition s'applique à la programmation HLM 2016 dont l'opération « Le Chant des Alouettes » fait partie.

Cette disposition implique une modification de la convention approuvée le 19 septembre 2016.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération n°D-2016-321 du 19 septembre 2016 ;
- approuver l'octroi d'une subvention à Habitat Sud Deux-Sèvres d'un montant de 60 000 € pour la réalisation de l'opération « Le Chant des Alouettes » ;
- approuver la nouvelle convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-28

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**Logement social - Opération « Le Clos du Fief Joly »
- Approbation d'une convention à intervenir entre la
Ville de Niort, Immobilière Atlantic Aménagement et
la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application du PLH communautaire 2016-2021, la SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 34 500 € pour la réalisation de l'opération « Le Clos du Fief Joly » comportant 5 logements locatifs sociaux (PLUS) et 2 logements locatifs très sociaux (PLA-I).

Les logements ont été acquis par Immobilière Atlantic Aménagement auprès de la société Planet Immobilier sous forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Immobilière Atlantic Aménagement sont fixés dans une convention tripartite. Cette convention intègre les dispositions relatives aux garanties d'emprunts, approuvées en Conseil d'Agglomération du 17 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à Immobilière Atlantic Aménagement d'un montant de 34 500 € pour la réalisation de l'opération « Le Clos du Fief Joly » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et Immobilière Atlantic Aménagement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-29

Direction Patrimoine et Moyens

Hôtel de Ville - Travaux de sécurité - Approbation des marchés

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de répondre à la réglementation en vigueur relative aux « Etablissements Recevant du Public », il convient de réaliser des travaux de mise en sécurité de l'Hôtel de Ville.

Les travaux se tiendront en site occupé et concernent différentes zones réparties entre le sous-sol, le R+1, R+2 et R+3.

Les travaux sont de différentes natures : mise en place d'ouverture coupe-feux, de plafonds et cloisons coupe-feux, isolation, peinture de ces éléments...

Pour ce faire, une consultation a été lancée.

La commission des marchés réunie le 10 novembre 2016 a émis un avis sur le choix de l'attributaire pour le lot 3. Les lots 1 et 2 ont été déclarés infructueux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de travaux selon le tableau ci-dessous :

N° lot	Désignation	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
3	Peinture	Société poitevine de peinture	6 600,00	7 920,00

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-30

Direction Patrimoine et Moyens

**Centre Technique Propreté Urbaine - Aménagement
locaux - Approbation des marchés de travaux**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le projet de réorganisation de la Direction « des Espaces Publics » a identifié qu'il était nécessaire que soit présent sur le site du « Centre Technique Propreté Urbaine » (CTPU), installé rue de Genève, l'ensemble de la ligne hiérarchique de ce service.

Suite au transfert de la station d'épuration de Niort vers le site de Goliard dans le quartier de Saint Liguair, certains locaux mitoyens au CTPU restent non affectés. Ces locaux surélevés, non inondables, répondent aux besoins d'espace du service de la Propreté Urbaine, en installant des agents du service jusqu'alors installés dans la cité administrative.

Afin de permettre cette installation sur le site du CTPU, des travaux de réaménagement sont nécessaires.

Pour ce faire, une consultation décomposée en 12 lots a été lancée.

De manière temporaire, et dans l'attente de ce nouvel aménagement, des locaux modulaires ont été installés pour accueillir la direction du service, ainsi que ses collaborateurs.

La commission des marchés réunie le 12 janvier 2017 a émis un avis sur le choix des attributaires. Le lot 12 a été déclaré infructueux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de travaux selon le tableau ci-dessous :

N° lot	Désignation	Attributaire	Montant € TTC tranche ferme	Montant € TTC tranche optionnelle 1	Montant € TTC toutes tranches comprises
1	Désamiantage	SAS AMIANTE France DEPOLLUTION	9 044,40		9 044,40
2	Gros œuvre	TROUBAT	52 092,27	6 588,47	58 680,74
3	Etanchéité	SMAC	20 579,69		20 579,69
4	Serrurerie	GUYONNET CONSTRUCTIONS METALLIQUES	9 895,74	15 904,26	25 800,00
5	Menuiserie extérieure aluminium	AGC SIGLAVER	27 899,52		27 899,52

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-31

Direction Patrimoine et Moyens

Chantiers d'insertion 2017 - Approbation des conventions de chantier entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertions ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Il convient aujourd'hui de définir les premiers chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2017.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à celui-ci.

Pour l'ensemble des opérations listées ci-dessous, la participation de la Ville de Niort est estimée à :

- 74 949,95 € pour la main d'œuvre ;
- 19 811,25 € pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'est engagé à inscrire sur l'exercice correspondant.

Les chantiers proposés sont les suivants :

Equipements	Nature du chantier	Montant affecté à la main d'œuvre (en € TTC)	Montant estimé des matériaux (en € TTC)
Groupes scolaires			
Ferdinand Buisson	Peinture	10 880,40	5 274,77
Louis Pasteur salle 18	Peinture	2 593,00	618,97
Louis Pasteur couloir	Peinture	5 222,00	684,56
Jacques Prévert	Peinture	1 875,00	2 509,79
Pierre de Coubertin	Peinture	1 500,00	2 297,58
Jules Ferry	Peinture	1 280,00	353,33
La Mirandelle	Peinture	3 960,00	401,14
Bâtiments sportifs			
Salle du pontreau	Peinture	12 026,05	2 786,45
Gymnase Edmond Proust	Peinture	7401,00	0,00
Salle de sport de l'IUFM	Peinture	5 525,00	671,42
Tir à l'arc Massujat	Peinture	1 832,00	288,32
Centre équestre	Peinture	1005,50	70,04

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit de la liste des travaux confiés cette année à la MIPE dans le cadre des chantiers d'insertion.
Il vous est demandé d'approuver les conventions.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Une petite précision. La partie concernant le jardin des plantes se fera dans le sillage de l'étude, en respectant bien l'étude qu'on a commandée, comme j'en ai fait mention l'autre jour.

Michel PAILLEY

Absolument, on ne va pas faire comme la dernière fois. On va aussi prendre en compte les remontées des associations pour préserver la biodiversité.

Monsieur le Maire

C'est surtout la préconisation de l'étude que nous avons diligentée cette année. N'est-ce pas Sylvette RIMBAUD ? Merci pour le suivi de tout ça.

Alain BAUDIN

Je voulais souligner également le rôle d'une collectivité en direction d'une structure d'insertion par l'économie qu'est la MIPE. Il s'agit de permettre à des personnes en situation d'insertion d'être sur des types de travaux qui servent l'intérêt général et je crois que c'est une très bonne chose.

Monsieur le Maire

Et le vivre ensemble. Merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-32

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites - Remplacement des menuiseries, stores et peinture - Lots 1 et 4 - Avenants n°1

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au regard de l'état de vétusté de certaines menuiseries sur plusieurs biens communaux, il est apparu opportun de réaliser une consultation d'entreprises pour le remplacement de celles-ci.

Aussi, par délibérations des 9 mai et 19 septembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises et autoriser la signature des cinq lots.

Aujourd'hui, en cours de chantier, des adaptations techniques sont nécessaires au groupe scolaire Jules Ferry :

- réalisation de l'embrasure de trois fenêtres en médium (lot 1 - tranche ferme) ;
- installation de deux stores supplémentaires dans le dortoir (lot 4 - tranche ferme).

Les prestations envisagées dans le cadre de l'avenant sur le lot n°4 étant d'un montant de faible importance ne nécessitent pas le lancement d'une nouvelle consultation et peuvent faire l'objet d'un avenant.

Les incidences financières sont les suivantes :

N° lot	Désignation	Titulaire	Montant marché initial € HT toutes tranches comprises	Montant € HT de l'avenant	% avenant par rapport au marché	Nouveau montant de marché en € HT	Nouveau montant marché € TTC
1	Menuiserie bois intérieures et extérieures	menuiseries GIRARD	117 724,38	438,00	0,37	118 162,38	141 794,00
4	Stores	menuiseries GIRARD	2 722,40	897,00	32,95	3 619,40	4 343,28

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 1 et 4 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-33

Direction Patrimoine et Moyens

Cession de la maison d'habitation sise 58 rue Gambetta

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de la maison sise 58 rue Gambetta cadastrée section BN n°733.

Afin de diversifier ses procédures de cession, la collectivité a mis cette maison en vente sur le site Internet Le Bon Coin avec un cahier des charges précisant notamment que :

- le montant de l'acquisition net vendeur ne peut être inférieur à 30 000 € ;
- le candidat doit préciser les modalités de financement de l'acquisition.

Une personne s'est portée acquéreur pour un montant de 37 300 € net vendeur (avis du service France Domaine joint en annexe).

Cette cession fera l'objet de la signature d'un compromis de vente comprenant :

- une clause suspensive d'obtention de prêt par l'acquéreur ;
- le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente soit 3 730 €.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence, cette opération n'est pas soumise à la TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la cession de la maison 58 rue Gambetta au prix de 37 300 € net vendeur au profit de l'acquéreur ou à toute personne morale pouvant s'y substituer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente qui comprendra une clause suspensive d'obtention de prêt par l'acquéreur et le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente soit 3 730 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié de cession à venir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-34

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**Halles de Niort - Adoption du principe du recours à
une délégation de service public pour la gestion -
Création de la Commission de délégation de service
public**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2011, une convention d'affermage a été conclue avec la Société d'économie mixte des Halles de Niort. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2017.

La délégation de service public qui est proposée, se fera au moyen d'une convention d'affermage où le fermier co-contractant de la collectivité délégante se verra remettre l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation du service délégué, et ce, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

La commission consultative des services publics locaux s'est prononcée à ce sujet le 4 janvier 2017 et le comité technique le 11 janvier 2017.

En vue de procéder à la délégation de service public pour l'exploitation des Halles, il est nécessaire de constituer une commission de délégation de service public qui sera chargée d'examiner les candidatures, de dresser la liste des candidats admis, d'ouvrir les offres et d'émettre un avis sur les offres admis à la négociation.

Elle sera composée du Maire ou de son représentant et de 5 membres élus et d'autant de suppléants.

Les membres seront élus lors du prochain Conseil municipal et l'élection prendra la forme d'un scrutin de liste (représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel).

A cet effet, les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant.

Les listes pourront être déposées jusqu'au 20 février midi à la Direction du secrétariat général de la Ville de Niort, par voie dématérialisée ou par voie papier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe du recours à la délégation de service public pour l'activité de gestion des Halles de Niort ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-35

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

Demande de dérogation à l'obligation de repos dominical pour le dimanche 29 janvier 2017 par le magasin DECATHLON

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi demande, en application du Code du travail, l'avis du Conseil municipal concernant une dérogation à l'obligation de repos hebdomadaire dominical pour le magasin DECATHLON Niort le dimanche 29 janvier 2017.

Le magasin réorganise ses rayons. Un total de 400 mètres linéaires sera réimplanté. Cette réimplantation nécessite le respect des règles de sécurité pour les salariés et pour les clients et, donc, la fermeture du magasin au public.

Ce dimanche 29 janvier 2017, 40 salariés seront privés de leur repos dominical. Seuls les salariés volontaires travailleront ce jour-là.

En compensation, ces salariés bénéficieront d'un autre jour de repos dans la semaine qui suit ce dimanche 29 janvier 2017 et d'une majoration de salaire égale à 100% des heures effectuées le dimanche. La durée hebdomadaire en cas de travail le dimanche ne dépassera pas la durée conventionnelle du travail.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à cette demande de dérogation à l'obligation au repos hebdomadaire dominical présentée par le magasin DECATHLON Niort pour le dimanche 29 janvier 2017.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	39
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Madame Yamina BOUDAHMANI Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jeanine BARBOTIN

Le magasin réorganise ses rayons. Cette réimplantation nécessite le respect des règles de sécurité pour les salariés et les clients et donc, la fermeture du magasin au public. Ce dimanche 29 janvier 2017, 40 salariés seront privés de leur repos dominical, seuls les salariés volontaires travailleront ce jour là.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande de dérogation à l'obligation du repos hebdomadaire dominical.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Oui Yamina BOUDAHMANI.

Yamina BOUDAHMANI

Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

C'est noté.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-36

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

Convention d'occupation du domaine public avec la
société EXTERION MEDIA

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La société EXTERION MEDIA France bénéficiait d'un contrat d'occupation du domaine public de la Ville de Niort pour cinq dispositifs publicitaires non numériques. En contrepartie, la Ville de Niort disposait d'un temps d'affichage pour sa communication relative à la Foire exposition.

Une nouvelle convention d'occupation du domaine public est proposée afin de formaliser les droits et obligations des parties notamment la contrepartie financière à cette occupation du domaine public.

Cette convention est conclue pour la période du 1er février 2017 au 31 juillet 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Niort et la société EXTERION MEDIA France relative à l'implantation de cinq dispositifs publicitaires non numériques ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention.

LE CONSEIL
ADOpte

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Simon LAPLACE

Il s'agit d'une délibération en lien avec les travaux d'aménagement des courtines et de la basse-cour du Donjon, travaux pour lesquels le club des mécènes de la Fondation du patrimoine propose d'attribuer une subvention de 7 000 €, correspondant à 4% du montant total des travaux HT.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

Monsieur le Maire

Merci Simon LAPLACE. Oui Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Je voulais savoir s'ils aideraient aussi pour les églises.

Monsieur le Maire

Quel est le rapport ?

Nathalie SEGUIN

Je ne sais pas, ça nous ferait gagner un peu d'argent.

Elodie TRUONG

Je voudrais juste savoir quel est l'échéancier qu'on a pour le dossier labellisation de pays d'art et d'histoire s'il vous plait.

Monsieur le Maire

Ce sont de longues échéances, on a parlé de plusieurs années, en général c'est 4-5 ans. Ça a d'ailleurs toujours été évoqué ainsi, mais ça n'a pas de rapport avec la Fondation du patrimoine.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Merci, je vous souhaite une bonne soirée.